

Le FASTT sillonne les routes antillaises et guyanaises dans le cadre d'une nouvelle tournée « À vous la santé »

Paris, le 21 juin 2022 – Le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT) organise une tournée de prévention « À vous la santé » en Guyane, en Martinique et en Guadeloupe entre le 21 juin et le 1^{er} juillet.

Cette démarche, déjà déployée avec succès il y a trois ans, permettra de rencontrer, sur une vingtaine de sites d'entreprises utilisatrices, environ un millier d'intérimaires. Le but est de les sensibiliser à des thématiques de prévention santé et de sécurité au travail.

Deux sujets sont plus particulièrement abordés lors de sessions dédiées : les gestes et postures à adopter sur le lieu de travail et la prévention des conduites addictives.

Les équipes du FASTT, association paritaire à but non lucratif dédiée aux salariés intérimaires, partent du 21 juin au 1^{er} juillet à la rencontre des intérimaires ultramarins dans le cadre d'une tournée de prévention « À vous la santé ». Leur objectif ? Transmettre de bonnes pratiques en matière de santé et de sécurité au travail. Elles se rendent successivement en Guyane (21-23 juin), en Martinique (24-27 juin) et en Guadeloupe (28 juin-1^{er} juillet), trois ans après un premier déplacement couronné de succès.

25 sites d'entreprises utilisatrices, évoluant principalement dans le bâtiment et les travaux publics et l'industrie, ont prévu d'accueillir sur leurs sites les animations destinées à informer et à sensibiliser les salariés intérimaires au sujet crucial de la prévention, de la santé et de la sécurité au travail.

Coconstruits avec les agences d'emploi et les entreprises utilisatrices, ces rendez-vous sont animés par des coachs locaux. Ils s'articulent autour d'ateliers participatifs lors desquels les salariés intérimaires reçoivent des informations générales, se voient dispenser des conseils opérationnels et sont invités à des mises en situation.

Tous les sujets abordés, qu'il s'agisse de la préparation à la prise de poste, de l'adoption des bons gestes pour éviter les blessures et les accidents, de la prévention des addictions ou encore de l'hygiène de vie, font l'objet d'une approche bâtie sur-mesure aux spécificités du travail intérimaire.

Depuis son lancement en 2017, la tournée « À vous la santé » a permis au FASTT de rencontrer lors de 600 étapes plus de 20 000 salariés intérimaires en métropole et dans les Drom.

Teddy Caroupanapouille, coordinateur de la tournée « À vous la santé » dans les DROM : « *Nous avons travaillé main dans la main avec les agences d'emploi et les entreprises utilisatrices afin de proposer des sessions d'information et de sensibilisation utiles, répondant de manière très concrète aux besoins de la population intérimaire. Avec, à la clé, un double objectif : mettre l'accent sur la prévention et promouvoir des bonnes pratiques pour éviter les accidents de travail et préserver la santé des intérimaires* ».

Aurore Berteau, responsable de l'action territoriale au FASTT : « *Lors de cette tournée « À vous la santé », nous allons rencontrer un millier d'intérimaires sur 7 sites en Guyane, 10 sites en Martinique et 8 sites en Guadeloupe. C'est un rendez-vous important dont les retombées sont positives pour tous les acteurs : les salariés intérimaires bien sûr, les agences d'emploi qui nous incitent à venir autant que possible sur le terrain, ainsi que les entreprises utilisatrices qui sont de plus en plus réceptives aux sujets prévention et sécurité* ».

Information Fastt | 01 71 25 08 28 | www.fastt.org | [Youtube](#) | [Facebook](#) | [Instagram](#) | [LinkedIn](#)

A PROPOS DU FASTT

Le FASTT, créé en 1992, est la plateforme d'animation de la politique sociale, au bénéfice des 2,7 millions de personnes qui, sur une année, réalisent au moins une mission de travail temporaire. Association Loi 1901 à but non lucratif, le FASTT apporte des aides, des services et solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle : logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social. Le FASTT pilote également les régimes de complémentaire santé obligatoire des intérimaires et celui de la prévoyance. Le FASTT est financé, au travers d'un accord de branche, par les entreprises de travail temporaire et géré par les partenaires sociaux (Prism'emploi, organisation représentant les professionnels du recrutement et de l'intérim, et les organisations syndicales représentatives des salariés intérimaires : CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, UNSA). Plus d'informations sur : www.fastt.org

CONTACT PRESSE

Florence Basso : 06 47 26 83 16 / florence.basso@fastt.org